LANA TETUANUI

«Eléments de réponses de Lana Tetuanui sur les demandes d'indemnisations liées aux essais nucléaires»

28/05/2019

En tant qu'élue polynésienne siégeant en commission mixte paritaire au titre de la loi EROM le 6 février 2017, et à la suite d'un débat particulièrement houleux, j'ai pu obtenir le **retrait de la notion de risque négligeable tant décriée dans la loi MORIN** qui ne permettait pas d'indemniser raisonnablement nos victimes des essais nucléaires. N'oublions pas de rappeler que face à l'Etat, **nous sommes parvenus à retirer ce verrou que tout le monde décriait tant depuis 2010**.

Mais le retrait de ce verrou est venu déstabiliser le gouvernement central car ce retrait ouvrait l'indemnisation à toute demande sans lien probant avec un séjour prolongé en Polynésie au moment des essais nucléaires, avec l'introduction de la **création de la commission extra- parlementaire** intégrée à l'article 13 de la loi EROM chargée de proposer des mesures de nature à réserver l'indemnisation aux personnes dont la maladie est causée par les essais nucléaires.

Le retrait de la notion de risque négligeable avait provoqué la démission en bloc de la majorité des experts du CIVEN. Ce retrait tant souhaité et sollicité par tous que j'ai porté en commission mixte paritaire, ne permettait plus d'examiner les dossiers sérieusement de nos victimes et laissait la porte ouverte à l'indemnisation de tous les cancers listés dans la loi MORIN, sans forcément qu'il existe un lien avec le nucléaire en Polynésie.

Les experts médicaux qui se déplacent en Polynésie et qui examinent au cas par cas chaque dossier ont une grille de critères qui leur permettent de déterminer la probabilité de leur exposition aux rayonnements liés aux essais nucléaires.

Je suis bien évidemment pour l'indemnisation des malades du nucléaire et je veillerai à ce qu'une juste indemnisation leur soit réservée. Je continuerai à me battre si les prochaines données du CIVEN ne viennent pas conforter le droit à réparation des réelles victimes du nucléaire.

Si les intérêts des Polynésiens n'étaient pas sauvegardés, je me battrai à nouveau pour une nouvelle modification de la loi MORIN.

Lana TETUANUI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC